L'An Deux Mil Vingt Quatre, vingt-trois février à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 16 février 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COSTES.

Présents: Monsieur Jean-Louis COSTES, Madame Marie-Lou TALET, Monsieur Jean-Pierre MOULY, Madame Josiane STARCK, Monsieur Francis ARANDA, Madame Maryse SICOT, Monsieur Michel MARSAND, Madame Sylvette LACOMBE, Monsieur Jérôme LARIVIERE, Madame Chantal BREL, Monsieur Gérard BEUVELOT, Monsieur Oscar FERREIRA, Madame Guylaine MATIAS, Madame Jocelyne COMBES, Madame Sylvie LESCOUZERES, Monsieur Amandio LINHAS, Madame Sandrine GÉRARD, Monsieur Grégory VALLIQUET, Monsieur Olivier SOTTORIVA

## **ABSENTS EXCUSÉS:**

Monsieur Flavien BASILE a donné pouvoir à Marie-Lou TALET, Madame Ida HIDALGO a donné pouvoir à Jean-Louis COSTES, Madame Céline STREIFF a donné pouvoir à Olivier SOTTORIVA.

### ABSENTS:

Monsieur Max ALBASI, Madame Karine VILA, Monsieur Ahmed EDOUIDI, Monsieur Cédric MORÉNO, Monsieur Jean BAIAO.

Madame Chantal BREL a été nommée Secrétaire de séance

. Nombre de Conseillers en exercice : 27

. Nombre de Conseillers absents : 8

. Nombre de Conseillers Présents : 19

Nombre de pouvoirs : 3Suffrages Exprimés : 22

# OBJET : CRÉATION ET SUPPRESSIONS DE POSTES AU TABLEAU DES EMPLOIS AU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2024.

Conformément à l'article 34 de la loi du **26 janvier 1984**, et après avis favorable des représentants du personnel et des représentants de la Collectivité Territoriale lors du Comité Social Territorial Commun du **14 février 2024**, **Monsieur le Maire** propose de procéder à la création et à la suppression de postes au **tableau des emplois dont il donne le détail**.



## Après avoir entendu cet exposé Le Conseil Municipal,

### 1. décide les modifications suivantes :

CRÉATION	SUPPRESSIONS
permanent à temps complet – 35 heures à compter du 1er avril 2024	1 poste « Adjoint Administratif Principal 1ère classe » permanent à temps complet – 35 heures à compter du 1er avril 2024 (départ retraite).

- 2. indique que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prévus au budget de la commune;
- 3. précise que le tableau des emplois est modifié comme ci-dessus à compter du 1er avril 2024, conformément au tableau joint à la présente délibération;
- 4. constate que la présente délibération a été adoptée par 22 voix pour à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme Fumel, le **23 février 2024** 

Signé par !

Jean-Louis COSTES, Maire de Fumel

漫画.)

Chantal BREL, Secrétaire de Séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/).

